



POMPES FUNEBRES DERNIER VOEU

16 chemin des Chênes 06130 Grasse
707 avenue de Cannes 06210 Mandelieu-la-Napoule

Tél : 09.83.40.40.14 - Email : agence@derniervoeu.fr
www.pompes-funebres-alpes-maritimes.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIRET 87994016100018 - NAF 9603Z - Intracom 27879940161
RCS : 879940161 CANNES - N° habilitation : 21-06-0204 - N° ORIAS : 20 005 251 - Responsable légale : Mme NOSBÉ Ikhlas

Décès survenu à l'hôpital (le défunt reste à l'hôpital, pas de transport)
Cercueil inhumation 1er prix
Corbillard avec chauffeur, porteurs et maître de cérémonie
Cérémonie civile au cimetière
Ouverture de caveau pour inhumation

DEVIS TYPE INHUMATION

Ces tarifs sont à titre indicatif et peuvent changer selon les choix de chaque famille

Devis n°2400000211 établi le 08/01/2025

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	T V A
PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités administratives				
* Démarches administratives locales pour pourvoir aux obsèques	295,00			20
Mise en place d'un espace famille en ligne (avis de décès, aides aux démarches administratives après obsèques...)				
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
* Cercueil VEGA inhumation	990,00			20
Cercueil inhumation en pin massif, panneaux moulurés, finition extérieure vernis brillant. Poignées en laiton, cuvette étanche, plaque d'identification et caches vis.				
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL				
Personnel				
# Mise en bière et fermeture du cercueil	330,00			20
CEREMONIE FUNERAIRE				
Véhicule funéraire				
# Corbillard de cérémonie avec chauffeur forfait de 50km	350,00			10
Personnel				
* 3 Porteurs/Personnels pour porter le cercueil	480,00			20
# Maître de cérémonie au convoi, organisation d'obsèques	250,00			20
INHUMATION				
Ouverture / fermeture de caveau				
# Ouverture/fermeture de caveau, préparation à l'inhumation	510,00			20

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).



POMPES FUNEBRES DERNIER VOEU

16 chemin des Chênes 06130 Grasse
707 avenue de Cannes 06210 Mandelieu-la-Napoule

Tél : 09.83.40.40.14 - Email : agence@derniervoeu.fr
www.pompes-funebres-alpes-maritimes.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIRET 87994016100018 - NAF 9603Z - Intracom 27879940161
RCS : 879940161 CANNES - N° habilitation : 21-06-0204 - N° ORIAS : 20 005 251 - Responsable légale : Mme NOSBÉ Ikhlas

Décès survenu à l'hôpital (le défunt reste à l'hôpital, pas de transport)
Cercueil inhumation 1er prix
Corbillard avec chauffeur, porteurs et maître de cérémonie
Cérémonie civile au cimetière
Ouverture de caveau pour inhumation

DEVIS TYPE INHUMATION

Ces tarifs sont à titre indicatif et peuvent changer selon les choix de chaque famille

Devis n°2400000211 établi le 08/01/2025

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
1 10,00	318,18	31,82	350,00
2 20,00	2379,17	475,83	2855,00
Total	2697,35	507,65	3205,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Jérémie WATELET

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.